

NOTICE EXPLICATIVE

Toute candidature doit respecter **trois étapes** :

- remplir les conditions préalables à la candidature ;
- compléter votre dossier avec vos pièces jointes ;
- transmettre le dossier et les pièces par voie numérique **avant le 20 novembre 2025 minuit (heure de Paris)**, conjointement :
 - à l'établissement support du poste vacant ;
 - au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) du poste diplomatique : dani.joseph@aefe-liban.fr

I. CONDITIONS PRÉALABLES

Pour vous porter candidat-e, vous devez :

- être titulaire de la fonction publique à la date de votre candidature ; pour les enseignant-e-s, titulaire d'un corps enseignant ;
- détenir une certification dans la discipline du poste faisant l'objet de la candidature ;
- si vous êtes détaché-e, être arrivé-e au terme de votre détachement (hors priorité définie par l'AEFE).

II. DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Choisissez vos postes

Les postes vacants sont publiés sur le site de l'AEFE en un tableau régulièrement mis à jour ; ils sont également disponibles sur le site des établissements et sur le site de l'Ambassade de France au Liban.

2. Constituez votre dossier :

- a. téléchargez le [dossier-type](#) ;
- b. renseignez le document Word en vous aidant de la [note d'information de l'AEFE](#) et sans oublier aucune rubrique ;
- c. rassemblez toutes les pièces justificatives dans l'ordre indiqué en annexe 3 ;
- d. cochez les cases correspondantes aux pièces transmises (annexe 3).

III. TRANSMISSION DU DOSSIER

1. Convertissez votre dossier en un fichier PDF unique d'une taille inférieure à 7 Mo

Votre dossier se compose :

- du dossier de candidature complété ;
- de la liste récapitulative des pièces justificatives (annexe 3 de la présente notice), à cocher ;
- de l'ensemble des pièces justificatives.

2. Envoyez votre dossier en pièce jointe par courrier électronique :

- au **service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade** : dani.joseph@aefe-liban.fr
- à l'établissement du poste choisi

N.B. En cas de dossiers différents, c'est le dossier envoyé au SCAC qui fait foi.

Il est de votre responsabilité de vérifier la bonne réception de votre dossier par le poste diplomatique et par l'établissement. Si le fichier n'est pas arrivé au poste, en particulier pour cause de taille excessive, celui-ci décline toute responsabilité dans sa non prise en compte.

ANNEXE 1 : BARÈME

Les candidatures seront classées selon trois séries de critères :

1. priorités de l'AEFE ;
2. critères fixes ;
3. critères complémentaires.

1. Critères prioritaires de l'AEFE

Voici l'ordre des priorités défini par l'Agence :

1. les titulaires non-détachés (TND) : titulaires de la fonction publique française, en cours de contrat local, employés dans leurs fonctions ou leur discipline à plein temps pendant un an dans l'établissement (ex TNR). Cette situation s'apprécie à la rentrée 2026.
Les enseignantes et enseignants de langue relèveront de cette priorité même s'ils exercent une partie de leur service en primaire ;
2. les résidentes et résidents et détachées et détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, du pays, touchés par une mesure de carte des emplois.
Les ex-personnels de droit local (PDL) de l'établissement lauréats de concours et titularisés en France lorsqu'ils remplissent les conditions exigées par leur administration d'origine pour bénéficier d'un détachement ;
3. les conjointes et conjoints¹ des personnels détachés auprès de l'AEFE, des personnels de droit local des établissements de l'AEFE (EGD et conventionnés), des personnels expatriés du MEAE y compris ceux nouvellement nommés (c'est la notion de conjoint qui doit être reconnue et non le statut de celui-ci) ;
4. les personnels titulaires employés au cours de l'année scolaire en contrat de droit local dans l'établissement (contrat à temps incomplet, CDD, CDI, vacataire ayant effectué une vacation d'au moins 15 jours ouvrables) ;
5. les résidentes et résidents, détachées ou détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, touchés par une mesure de carte des emplois à la rentrée 2026 et candidatant dans un pays autre que celui où ils exercent ;
6. toute autre candidature.

¹ Conjoint au sens strict de l'état civil ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS)

2. Critères fixes

À l'intérieur de chaque priorité de l'AEFE, les critères fixes suivants s'appliquent :

- a. critère fixe 1 : l'échelon, sur **50 points** ;
- b. critère fixe 2 : les grilles de rendez-vous de carrière, sur **40 points** ;
- c. critère fixe 3 : le nombre d'année de TND ou de contrat local dans l'établissement, sur **5 points** ;
- d. critère fixe 4 : les remplacements déjà effectués dans l'établissement, sur **5 points**.

Ils sont notés de la façon suivante :

a. Critère fixe 1 :

Échelon	3	4	5	6	7	8	9	≥ 10, HC, CE
Points attribués	15	20	25	30	35	40	45	50

b. Critère fixe 2 :

Avis final du MENJ	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	À consolider	Sans RDV de carrière, échelon ≤ 5	Sans RDV de carrière, échelons 6-9	Sans RDV de carrière, échelon ≥ 10
Points attribués	40	35	20	10	20	30	35

c. Critère fixe 3 :

- 1 point par année

Le critère est plafonné à **5 points**.

d. Critère fixe 4 (ne prend en compte que les remplacements à temps plein) :

- remplacement de 2 mois à un an : 1 point ;
- remplacement de 1 an et plus : 2 points ;
- + 1 point par année supplémentaire.

Le critère est plafonné à **5 points**

3. Critères complémentaires

Les critères complémentaires représentent une série de bonifications dont l'ensemble ne peut dépasser **20 points**.

Ils ne représentent nullement un ensemble d'exigences pour l'admissibilité de la candidature.

Chacun d'entre eux doit être justifié par l'une au moins des pièces justificatives figurant dans le tableau-barème suivant :

Critère	Points attribués	Pièces justificatives exigées
Expériences, préalables à la candidature d'au moins une année scolaire complète et à temps plein, dans les autres établissements conventionnés au Liban	5 points	<i>Tout document officiel (y compris fiche de synthèse i-Prof) prouvant l'expérience telle que décrite dans l'énoncé du critère</i>
Éducation inclusive	4 points	<i>CAPASH ou CAPPEI ; mention de l'état de service sur la fiche i-Prof</i>
Éducation prioritaire : expérience minimale d'au moins une année scolaire complète et à temps plein	4 points	<i>Mention de l'état de service sur la fiche i-Prof</i>
FLE/FLS	2 points	<i>Certification complémentaire FLE/FLS ou diplôme universitaire FLE</i>
Éducation artistique et culturelle	4 points	<i>Certification complémentaire arts, théâtre, danse ou audiovisuel...</i>
DNL anglais ou arabe	4 points	<i>Certification complémentaire DNL</i>
Expérience d'enseignement, préalable à la candidature d'au moins trois années scolaires à temps plein, dans le réseau des établissements partenaires homologués	3 points	<i>Contrat de travail</i>



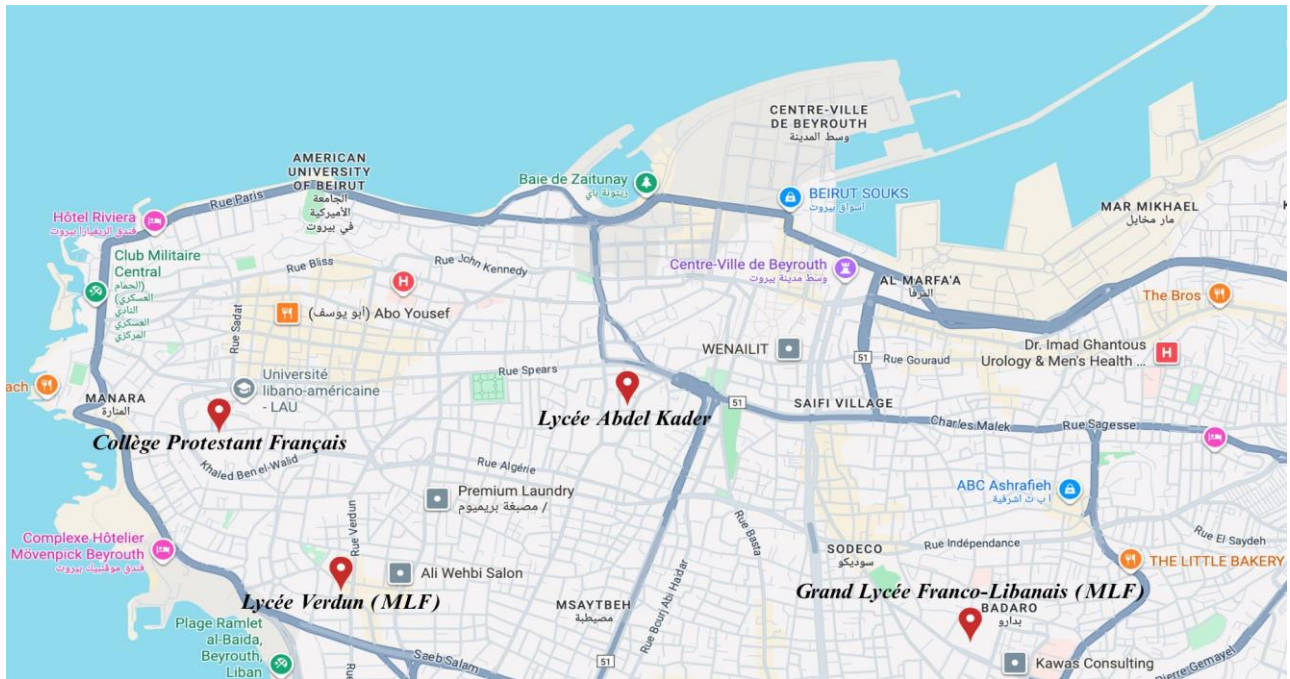
LES DOSSIERS HORS DELAI ET / OU INCOMPLETS SERONT DECLARES IRRECEVABLES



EN CAS D'EX-ÆQUO, LA DATE ET L'HEURE DE LA RECEPTION DU DOSSIER COMPLET FERONT FOI



UN SEUL ET MÊME DOSSIER SERA ENVOYÉ AU POSTE DIPLOMATIQUE, CHARGE À VOUS DE L'ADRESSER AUX ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS VOUS CANDIDATEZ



Éléments de contexte

Les établissements conventionnés sont en majorité situés à Beyrouth (carte ci-dessus). La carte ci-contre situe les autres.

Le Liban est le premier réseau d'enseignement français au monde.

Le mode de vie et la chaleur de l'accueil libanais sont appréciés.

L'attention des candidats est toutefois attirée sur des points contextuels à prendre en compte pour éclairer leur candidature au Liban :

- le droit du travail, qui rend difficile tout emploi aux conjoints des personnels détachés ;
- le statut privé et de droit libanais des établissements ;
- la rareté des transports en commun ;
- un public d'élèves majoritairement local dans un contexte de francophonie en recul, faisant du français une langue de scolarisation

ANNEXE 2 : INFORMATIONS

Informations importantes liées au contexte économique

L'attention des candidats est appelée :

- sur l'instabilité économique et sécuritaire dans le pays ;
- sur une économie majoritairement non bancaire et dollarisée (nécessité de provision d'argent liquide) ;
- sur les pénuries et le coût de l'électricité, ainsi que sur les problèmes ponctuels d'approvisionnement, notamment en médicaments.

Consultez la page « conseils aux voyageurs » sur le site du MEAE et rapprochez-vous des établissements ou du poste diplomatique/consulat général).

ANNEXE 3 : LISTE RÉCAPITULATIVE DES PIÈCES A FOURNIR

Nom :	Grade :	Discipline :
-------	---------	--------------

Veillez cocher les cases des pièces que vous avez jointes à votre dossier de candidature :

Pièces obligatoires :

- ☐ Dossier de candidature AEFE rempli et signé par le candidat ou la candidate
- ☐ Signature par le chef d'établissement actuel le dossier de candidature (*si vous êtes en cours de détachement et souhaitez rejoindre votre conjoint-e dans une autre zone*)
- ☐ Curriculum Vitae
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Copie de diplômes de l'enseignement supérieur
- ☐ Copie de l'arrêté de titularisation
- ☐ Copie d'écran de la fiche de synthèse IPROF
- ☐ Copie du dernier arrêté de promotion
- ☐ Copie des derniers rapports d'inspection existants, PPCR, rapport de visite ou CR du rendez-vous de rendez-vous carrière
- ☐ Copie d'écran d'IPROF de la note pédagogique et administrative le cas échéant
- ☐ Copie d'une pièce d'identité (CNI...)
- ☐ Justificatif de suivi de conjoint (*si le conjoint justifie à la date de la CCPL d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire*)
- ☐ Copie du contrat en cours (*agent relevant de l'AEFE*)
- ☐ Copie de l'arrêté de détachement (uniquement pour les personnels en détachement)
- ☐ Copie d'attestation (*langues, certifications, etc...*) si demandé dans le descriptif de poste

Pièces complémentaires :

- ☐ Copie du livret de famille ou du contrat de PACS
- ☐ Copie des contrats de travail locaux ou autre document officiel justifiant d'une expérience locale précédant la candidature
- ☐ CAPASH/CAPPEI/justificatif d'états de service en éducation inclusive (*copie IPROF acceptée*)
- ☐ Justificatif d'états de service en éducation prioritaire (*copie IPROF acceptée*)
- ☐ Certification complémentaire FLE/FLS
- ☐ Certification complémentaire Arts (*option*)
- ☐ Certification complémentaire DNL (*langue.....*)

ANNEXE 4 : CALENDRIER

Date limite d'envoi des candidatures	20 novembre 2025 minuit
Traitement des dossiers : - rappel : aucun dossier incomplet ne sera examiné - un accusé de réception de la part de Mme Dani Joseph (dani.joseph@ae-fe-liban.fr) en confirmera la bonne réception.	Entre le 21 novembre et le 09 décembre 2025
Étude et classement des dossiers en commissions paritaires	10 décembre 2025
Proposition de poste par courriel à votre adresse de référence	À partir du 10 décembre 2025